

<p>Date Convocation 09/04/2024</p> <p>Date Affichage 09/04/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 21 - procurations 02 - absents 04</p>	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 21 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	---

93-RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE DES MACRODECHETS SUR LE LITTORAL – AVENANT 2024

Rapporteur : Valérie AURIAUX

Dans le cadre du programme de surveillance de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), le Cedre est chargé par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) de la coordination du descripteur D10 « déchets marins ».

Le Cedre assure le pilotage scientifique du volet « littoral » de ce descripteur.

A ce titre, il est chargé de renforcer et animer un réseau national de surveillance des macrodéchets marins sur le littoral métropolitain (RNSML), avec pour mission première d'en coordonner la gestion du recueil des données. Le présent Projet concerne le volet « macrodéchets sur le littoral » (D10-1.1) dont le réseau est aujourd'hui constitué de plus de 50 sites.

La commune de L'Île d'Yeu, via le site des SABIAS, contribue au réseau national de surveillance OSPAR/DCSMM des macrodéchets sur le littoral depuis octobre 2019.

Un contrat de prestation ayant pour objectif d'étendre et d'assurer la fiabilité de ce réseau en pérennisant les sites retenus, en améliorant la qualité des observations par la mise en place d'une procédure unique, et en déterminant des échéances de transmission des données a été signé entre la commune et le Cedre pour acter cet engagement le 19/12/2019.

Dans ce cadre, la commune reçoit de la part du Cedre une contribution financière pour ces actions. Le montant de cette contribution est revalorisé tous les ans.

Pour le suivi du site des Sabias, le montant global 2024 de la prestation est évalué par le Cedre à 4 266,76 €, transmis en 4 versements.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de prestation entre la commune et le Cedre pour la fourniture par la commune de l'Ile d'Yeu de données relatives aux macrodéchets sur le littoral et toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU